



Entreprises, offrez des chèques cadeaux de la Dombes

Un soutien fort à l'économie locale

POUR ÊTRE SÛR DE FAIRE PLAISIR

Happy Kdo 

Le chèque Kdo des commerçants et artisans de la Dombes

 achetezen
DOMBES.fr

 LA DOMBES
communauté de communes

Découvrez le chèque cadeau de la Dombes

Mis en place à l'automne 2020, les chèques cadeaux de la Dombes rencontrent un franc succès sur le territoire. Plébiscités par les chefs d'entreprises, CSE et les collectivités, plus de 120 000 € de chèques cadeaux ont déjà été commandés. Avec des retombées immédiates pour les commerces, les artisans et les prestataires de service de la Dombes

puisque près de 90% de cette somme ont déjà été dépensés sur le territoire.

Aujourd'hui ce sont plus de 130 commerçants et artisans qui acceptent les chèques cadeaux de la Dombes dans des secteurs d'activités variés : loisirs prêt-à-porter, cosmétiques, textile, restauration, commerces de détail non alimentaire...



Choisissez parmi les 11 événements exonérés de charges sociales par l'URSSAF



Commandez via le bon de commande ci-joint ou sur achetezendombes.fr



Recevez vos chèques cadeaux sans frais de port ni gestion



Offrez-les à vos salariés



Aucun frais (ni de gestion, ni de port) pour votre entreprise.



Une opération gratuite pour les artisans et commerçants partenaires.



Une action portée par la Communauté de Communes de la Dombes.

Comme leurs concurrents nationaux, les chèques cadeaux de la Dombes sont éligibles aux dispositifs URSSAF

Fête des mères

(Le salarié doit être parent)

Fête des pères

(Le salarié doit être parent)

Naissance

(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)

Adoption

(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)

Mariage / Pacs

(Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile)

Départ à la retraite

(Pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution des bons d'achat sous réserve de justificatif de scolarité)

Rentrée scolaire

(Pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution des bons d'achat sous réserve de justificatif de scolarité)

Noël

(Tous les salariés sont concernés)

Noël des enfants

(Jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile)

Sainte Catherine

(Pour les salariés célibataires ayant 25 ans dans l'année civile)

Saint Nicolas

(Pour les salariés célibataires ayant 30 ans dans l'année civile)

Pour connaître le plafond par événement, par bénéficiaire et par an rendez-vous sur le site www.urssaf.fr.

Les conditions d'exonération des chèques cadeaux attribués par les entreprises à leurs salariés sont fixées par la circulaire ACOSS n°2011-000024 et la réglementation fiscale.



Déjà plus de
120 000 €
de chèques cadeaux
commandés

Les avantages



Pour votre entreprise

- Plus efficace qu'une prime.
- Une exonération des charges sociales.
- Une offre souple et économique : pas de montant minimum et choix du montant de la commande.
- Une démarche sociale et territoriale valorisante.



Pour vos salariés

- Plus avantageux qu'une prime car exonéré de charges sociales et d'impôts.
- Un pouvoir d'achat supplémentaire.
- La liberté de choisir et de découvrir de nouvelles boutiques.
- Un soutien aux commerces de proximité.



Pour le territoire

- Une consommation locale pour lutter contre l'évasion commerciale.
- Des retombées économiques immédiates pour les entreprises de la Dombes.



Témoignages :

« Nous offrons chaque année à nos salariés 150 € de chèques Happy Kdo pour Noël. C'est une très bonne action mise en place par la Communauté de Communes de la Dombes. Elle permet d'augmenter le pouvoir d'achat de nos salariés à un moment important de l'année, de faire travailler les commerces locaux si importants au quotidien. Il nous semblait évident de soutenir ce projet ! »

Stéphanie COUTURIER,
Gérante de l'entreprise AMD 01

« Les chèques Happy Kdo sont un cadeau de mon employeur et ça c'est la première bonne nouvelle... En plus, ils me permettent de découvrir les commerçants de la Dombes, ce que je n'aurai peut-être pas fait de moi-même, prise dans le fameux quotidien du « métro – boulot – dodo ». J'ai pu me faire plaisir tout en consommant local et ça c'est le deuxième cadeau que je me suis offert... »

Carine MONTET
Directrice de l'office du tourisme

Plus de 130 commerçants
et artisans acceptent
les paiements avec
les chèques cadeaux
de la Dombes



achetezen
DOMBES.fr

Accédez directement au site
www.achetezendombes.fr



Ils nous font confiance :



Pour plus d'informations :
✉ commerce@ccdombes.fr
☎ 06 28 09 87 87